

---

Le 14 janvier 2015

**PAR COURRIER RECOMMANDÉ**

**Le Très Honorable Stephen Harper**  
**Premier ministre du Canada**  
**Ottawa (Ontario)**  
**K1A 0A3**

**Objet : Convention de Rotterdam : demande de positionnement du Canada contre l'inclusion du chrysotile et des ses produits dérivés à la réunion COP 7 de 2015**

**Monsieur le premier ministre,**

Notre sommes un organisme à but non lucratif voué à la défense des principes qui façonnent l'usage sécuritaire et contrôlé de tous produits, fibres ou substances pouvant poser des risques pour la santé des personnes. Notre organisme regroupe en son sein une trentaine d'organisations régionales incluant des municipalités des régions Chaudière-Appalaches et de l'Estrie au Québec. Nous sommes bien représentatifs de nos communautés et connaissons bien tous les tenants et aboutissants qui peuvent affecter notre avenir collectif, économique et social.

Suite à la fermeture de nos mines de chrysotile à cause d'une décision malavisée, brutale et dévastatrice par le gouvernement du parti québécois sous la direction de Madame Pauline Marois et cela par considérations d'abord politiques nos régions en arrachent. Les emplois sont disparus, le chômage est en bonne santé et la pauvreté est florissante. Cette décision politique de retirer le prêt à la mine Jeffrey n'a surtout pas calmé le jeu mais tout au contraire. Plus que jamais les lobbies anti-amiante et leurs supporteurs sont de plus en plus actifs et acharnés. L'objectif est clair et cela est bien connu. C'est le bannissement global et mondial de l'usage de la fibre de chrysotile et par voie de conséquence tous les produits qui en contiennent et leurs dérivés.

L'inclusion du chrysotile dans la liste du PIC de la Convention de Rotterdam va évidemment dans cette direction. Il ne faut surtout pas l'oublier. Tous les produits ou substances qui se retrouvent sur cette liste deviennent **des produits à bannir et /ou à restreindre sévèrement du marché.** (Annexe 3 de la Convention de Rotterdam : liste des produits chimiques)

Depuis toujours, le Canada s'est objecté à l'inclusion de la fibre de chrysotile dans la liste du PIC de la Convention de Rotterdam en raison des connaissances scientifiques et de la capacité de travailler sécuritairement avec ce produit. Le fait que nos mines soient maintenant fermées, ne peut servir d'excuse pour abandonner cette industrie. Le poids de votre décision à l'échelle internationale sera décuplé si vous maintenez votre position historique malgré la situation actuelle. Cela démontrera le sérieux de vos décisions passées.

Nous voulons par la présente inviter nos autorités à prendre le temps de bien comprendre et saisir ce qui peut le mieux façonner le devenir économique et social de nos communautés. La présence dans notre grande région de centaines de millions de tonnes de résidus miniers solides constitue véritablement un immense potentiel pour notre développement économique. La présence de métaux et minéraux comme le magnésium, le nickel, le chrome, le cobalt... etc. est connue et disponible. La valorisation de telles réserves peut devenir très prometteuse à l'émergence de nouvelles industries créatrices de richesses et d'emplois de qualité.

La croisade anti-amiante ne se nourrit pas seulement de la cause de la protection de la santé, Beaucoup d'autres intérêts de fort grande importance sont connus et leur objectif avoué c'est le bannissement global et mondial de l'amiante y compris le chrysotile **incluant tous les produits qui en contiennent**. Tout pour y parvenir est bon y compris l'inclusion du chrysotile surtout qu'il sera alors sur la liste des produits à bannir et/ou sévèrement le limiter au commerce. Une bataille fut livrée pour obtenir son inclusion lors de conférences des parties (états-membres) en 2006, 2008, 2011, 2013 et 2015 ne fera pas exception nous en sommes persuadés. Tout sera mis en œuvre par le secrétariat de la convention en collaboration avec tous les lobbies anti-amiante pour que le COP-7 accepte l'inclusion. Les conférences des parties (COP) sont un forum privilégié pour les anti-amiante et sont devenus malheureusement l'instrumentalisation de leur cause.

**RAPPELONS QUE RIEN DE NOUVEAU SUR LE PLAN SCIENTIFIQUE ET RIEN DE NOUVEAU AU PLAN MÉDICAL NE PEUT JUSTIFIER UN CHANGEMENT DE POSITION EN 2015. QUI PLUS EST AUCUNE NOUVELLE ÉTUDE SCIENTIFIQUE PUBLIÉE N'INVITE L'INCLUSION. MÊME L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ N'A SU RENDRE PUBLIQUE UNE SEULE ÉTUDE DIGNE DE CE NOM POUVANT INVITER UN CHANGEMENT DE CAP AU COP-7 DE 2015.**

Certes vous comprenez les raisons qui nous motivent à s'adresser à vous sur un sujet d'une telle importance pour nous et nos communautés. Il y va de notre devenir collectif, économique et social. Nous tenons aussi à rappeler que nous sommes bien conscients que le Québec mais aussi notre pays le Canada sommes fort avantagés par la présence de grandes ressources naturelles qui font souvent l'envie d'autres. Mais pour en profiter encore faut-il savoir les exploiter. Et pour ce qui est du développement durable encore faut-il qu'il y ait développement. Nous sommes convaincus qu'un pays comme le Canada acceptant d'inclure une fibre minérale naturelle comme le chrysotile créerait un précédent pouvant être des plus dévastateurs pour le développement de nos ressources naturelles. Et cela d'autant plus qu'il est clairement démontré que cette fibre minérale naturelle (le chrysotile) peut et est utilisée aujourd'hui de façon sécuritaire et responsable. Il est aussi scientifiquement démontré que l'usage contrôlé mettant en présence en milieu de travail une exposition possible de une fibre par centimètre cube (ou moins) présente un risque potentiel pour la santé si bas qu'il devient alors à tout fin pratique scientifiquement non mesurable.

Même si tout cela est passé sous silence par les lobbies anti-amiante cela ne signifie d'aucune manière que les autorités compétentes des pays ne peuvent ni ne doivent ignorer l'état actuel de la science surtout la plus récente.

Au nom de nos communautés nous vous demandons de ne pas appuyer et refuser l'inclusion du Chrysotile à la liste du PIC de la Convention de Rotterdam lors de la conférence des parties (COP-7). Le cas échéant le chrysotile deviendrait alors l'objet de bannissement ou de sévère restriction au marché et par surcroît tout développement de nos sites miniers et tout développement économique pour nos régions sera très problématique et sera l'objet continu de contrainte, de harcèlement, d'objections et de nuisances néfastes empêchant tout investissement. La possibilité de valorisation et développement de notre potentiel régional deviendra impensable et il ne faut pas que cela arrive.

Nous comptons sur votre appui pour éviter le pire. Si vous le désirez nous sommes disponibles pour toutes rencontres ou discussions que vous pourriez souhaiter. Vous trouverez ci-dessous la liste des autres destinataires en espérant que votre gouvernement formera un comité pour supporter notre demande.

Veillez recevoir, Monsieur le premier ministre, l'expression de nos meilleures salutations.

Serge Boislard, président  
Mouvement PROChrysotile québécois

CC : Monsieur John Baird, Ministre des Affaires étrangères  
Monsieur Greg Rickford , Ministre des Ressources naturelles et Ministre de l'Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario  
Madame Leona Aglukkaq , Ministre de l'Environnement, ministre de l'Agence canadienne de développement économique du Nord et ministre du Conseil de l'Arctique  
Madame Rona Ambrose , Ministre de la Santé  
Monsieur Christian Paradis, député de Mégantic-L'Érable , Ministre du Développement international et ministre de la Francophonie  
Monsieur Denis Lebel , Ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales, et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec